AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
166EME REUNION
16 janvier 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CLXVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 166EME REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE (CPS)

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 166ème réunion, tenue le 16 janvier 2009, a suivi une communication de la Commission sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA) dans le cadre de l'Article 13 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité.

Le Conseil a pris note de la communication et a félicité la Commission pour les activités menées dans le cadre de la Feuille de route Nº 2, telle qu'adoptée par la réunion consultative entre la Commission et les CER/MR, tenue les 30 et 31 juillet 2008 à Addis Abéba. A cet égard, le Conseil s'est félicité des efforts déployés et des progrès accomplis dans la mise en œuvre opérationnelle des Brigades régionales, du Plan d'entrainement de la FAA, à travers la Conférence d'initialisation de l'exercice AMANI Africa, tenue à Addis Abéba, le 21 novembre 2008, et de la Capacité de déploiement rapide, en application des conclusions de la 5ème réunion des Chefs d'Etat Major et des Chefs des services de sécurité africains et de la 2ème réunion ordinaire des Ministres de la Défense et de la Sécurité, tenues à Addis Abéba, du 24 au 28 mars 2008.

Le Conseil a demandé à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux et les Etats membres, de poursuivre les efforts afin de mettre en œuvre les documents de base de la FAA adoptés par les Ministres et de développer et finaliser les documents additionnels, en vue de soumettre des propositions dans ces divers domaines aux Ministres de la Défense et de la sécurité, en vue de leur permettre de prendre rapidement les mesures nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de la FAA en 2010.

Le Conseil, une fois encore, en a appelé à ses membres, qui ne l'ont pas encore fait, à se faire représenter au niveau approprié au sein du Comité d'Etat major (CEM), conformément aux dispositions pertinentes du Protocole du CPS et aux Conclusions de la Retraite de Dakar, pour faciliter le travail de la Commission pour la mise en œuvre opérationnelle de la FAA.

Addis Abéba, le 16 janvier 2009

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2009

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2401

Downloaded from African Union Common Repository